



Rapport sur les comptes 2022 (par Daniel Ergmann)

Avec 38 700 € de déficit, l'exercice 2022 fait apparaître, pour la troisième année consécutive, un résultat négatif supérieur à 30 000 € ce qui représente 10% du chiffre d'affaires de la SFA. Sans vouloir trop dramatiser, le trésorier affirme qu'au rythme actuel et malgré l'importance de ses réserves – encore près de 300 000 € –, la SFA pourrait ne pas atteindre son bicentenaire avec son statut d'association indépendante. Les années précédentes, on pouvait encore imputer ces mauvais résultats à la crise sanitaire et espérer un certain retour à la normale en dépit de tendances structurelles peu favorables : vieillissement de la population des adhérents comme de celle des abonnés physiques, moindre diffusion des publications « papier » par rapport à celles en numérique à la fois pour des raisons de place mais aussi et surtout de mode de consommation culturelle. L'effritement de la diffusion, sur lequel le trésorier attire l'attention depuis plusieurs années, est d'ailleurs encore plus net pour les personnes morales - publiques ou privées - que pour les particuliers. Ce qui est préoccupant selon lui, c'est le très fort recul des subventions publiques locales accentué en 2022 il est vrai par une adaptation des conventions comptables.

1. Observations sur l'évolution des comptes depuis 2017

Pour concrétiser cette évolution préoccupante sur le long terme, il est proposé de commenter les résultats 2022 au regard de ceux enregistrés depuis 2017.

4.1.1 L'évolution des charges

Les dépenses de fonctionnement ont plutôt baissé pour passer de 200 000 € à 195 000 € en dépit d'une légère poussée des dépenses de personnel : il y a là, malgré le départ de la chargée de la tenue des comptes à temps partiel, la conséquence de l'augmentation de l'ancienneté des permanents et des primes accordées dans le cadre des mesures gouvernementales de soutien au pouvoir d'achat.

Les frais liés aux activités - indépendamment même du voyage à l'étranger dont les dépenses ont été soustraites du total pour les premiers exercices par cohérence avec la pratique actuelle - varient du simple au double, étant noté que les dépenses pour les sorties à la journée ou pour les WE représentent désormais à peu près autant que celles engagées pour le congrès. Toutefois ce qui importe, c'est le solde que dégagent ces activités, y compris le volet manifestation du Congrès - : sur ce plan, on voit que l'on passe, avec 36 000 € en 2022, sous le seuil des 40 000 € de résultat net, alors que l'année 2022 peut être considérée relativement normale.

-S'agissant des charges directes du BM, on remarque les fluctuations des dépenses d'impression mais la tendance reste néanmoins à la baisse sur le moyen terme, évolution qui résulte notamment du changement d'imprimeur. Les dépenses de routage varient également mais plutôt à la hausse. Au final, le solde net évolue à la baisse de façon sensible depuis 5 ans passant de 45 810 € à 34 190 €;

Quant aux volumes du congrès, il faut distinguer le coût d'impression qui varie entre 10 et 12 000 € selon les années mais reste relativement stable, tandis que celui du routage/affranchissement est plutôt en baisse tendancielle du fait de la diminution du nombre d'abonnés et du fait que l'on fait désormais usage - au prix d'un peu de temps passé - du tarif spécial pour l'envoi des livres en français à l'étranger ;

-Les recettes du Congrès, qui sont, elles aussi, en baisse sensible, même si l'on fait abstraction de l'année 2020 marquée par la crise sanitaire : désormais le solde net passe d'un niveau proche de 20 000 € à un étiage plus proche des 15 000 € avec 14 770 €. Maintenant cette évolution défavorable sur la période pourrait s'inverser avec des destinations plus attractives.

Le problème le plus grave est « l'évaporation » des subventions accordées au Congrès : en cinq ans, on passe d'une moyenne de plus de 20 000 € pour les années 2017, 2018 et 2019 à une moyenne de moins de 4 000 € pour les années 2020, 2021 et 2022. Pendant longtemps, si l'on ne pouvait pas prévoir le montant des subventions accordées par telle ou telle entité, le montant final restait relativement stable. Désormais, tandis que les régions sont plutôt réticentes à apporter leur soutien, les DRAC donnent l'impression d'adopter la même attitude en ne prétendant ne financer que les publications au moment de leur sortie, ce qui crée un décalage qui explique en partie le "trou d'air" de 2022. C'est cette tendance qui a conduit à considérer comme produit constaté d'avance et donc à ne pas prendre en compte en 2022 la subvention du département de la Creuse. Intégrer cette subvention de 5 000 € aux comptes 2022 n'aurait pas changé les données du problème du fort recul des subventions au congrès.

4.1.2 L'évolution des recettes

La collection Bibliothèque couvre globalement plutôt bien ses frais directs, étant noté que, si le volume *Architectures en Seine- Saint-Denis* a été très largement bénéficiaire, les deux autres montrent des résultats honorables, étant relevé que le tableau ne tient pas compte des ventes au N°, ce qui sous-estime les produits nets directs surtout pour le volume sur *Saint-Benoit*. En fait pour faire un bilan complet du taux de couverture des frais directs, il faudrait prendre en compte les ventes directes, ce qui exige une recherche particulière.

Les subventions nationales se maintiennent voire augmentent : la subvention de la DGP est heureusement passée de 13 800 € à 20 000 € tandis que celle du CNL varie mais se rapproche, avec 7 930 € du niveau atteint en 2017.

Les cotisations et les dons fluctuent également : au total, il y a des bonnes années comme 2019 et surtout 2021 et des années moins fastes comme 2017 et 2022.

Les ventes directes se maintiennent même si elles connaissent, à partir d'un étiage de base d'une douzaine de milliers d'euros, des fluctuations liées aux ventes des volumes de la collection bibliothèque particulièrement élevées en 2018 et en 2022.

4.1.3 Les problèmes en suspens

Alors que se profile pour la rentrée prochaine le départ de la déléguée générale et que la nouvelle informatique de gestion n'est pas encore pleinement opérationnelle, la SFA doit adapter son mode de fonctionnement pour gérer deux autres problèmes pendants : l'organisation de la diffusion ; la gestion des opérations comptables.

Le choix d'une application dédiée à partir du progiciel de type CRM Odoo permet de gérer les deux métiers de la SFA de la commande aux paiements, en articulant le site internet – la partie émergée de l'iceberg – sur le back office comptable. Désormais, on va pouvoir adhérer, s'abonner et s'inscrire aux activités en ligne à partir d'un site rénové – la configuration exacte n'en est pas encore complètement arrêtée – tout en alimentant en temps réel le système comptable intégré.

La difficulté majeure vient aujourd'hui de ce qu'Actes Sud, qui avait pris la suite des éditions Picard, devrait cesser de diffuser les publications de la SFA : après avoir supprimé le point de vente physique de la rue Séguier, le diffuseur a, d'une part, fermé son site de vente internet auquel renvoyait le site internet de la SFA et, d'autre part, annoncé qu'il allait mettre fin au contrat fin 2023, qui était appliqué de fait depuis son expiration fin 2017. Il faudra trouver un autre diffuseur car, manifestement, le secteur des publications ne fait plus partie des priorités d'Actes Sud. En outre, d'un point de vue commercial, Actes Sud s'était révélé un interlocuteur « aux abonnés absents » : impossibilité de savoir si les présentations des ouvrages étaient effectivement diffusées, impossibilité d'avoir autre chose que des états des ventes bruts sans informations sur les canaux ou la géographie des ventes, impossibilité encore de faire modifier le prix des N° historiques actuellement proposés à des prix prohibitifs, impossibilité enfin d'aller vérifier sur place chez Union distribution l'état des stocks.

L'organisation comptable est encore en phase d'adaptation : le système a fonctionné jusqu'au départ de la comptable à temps partiel mais son remplacement par une jeune employée du cabinet comptable s'est révélé peu concluant. Actuellement, le cabinet OGEFI coûte un peu plus de 6 500 € par an à la SFA à comparer aux presque 4 000 € que coûtait Andrée Demarre pour 144 heures sur l'année. Le coût n'est pas excessif mais, ce qui n'est pas satisfaisant, c'est d'une part le manque de fiabilité des enregistrements entre les exercices et d'autre part le report de la charge du travail sur la secrétaire générale.

La solution envisagée est le changement de prestataire comptable en recourant à un cabinet habitué à travailler sur le module comptable d'Odoo. Cette solution présente, selon le trésorier, un certain nombre d'avantages : on devrait pouvoir disposer d'un outil permettant de suivre les recettes et les dépenses pas seulement en montant mais avec un accès aux factures correspondantes, étant rappelé que si, aujourd'hui, certaines factures sont encore dans le classeur physique et non scannées, toutes les factures devraient être numérisées à partir du second semestre 2024 pour respecter les consignes de Bercy : ainsi on pourra au moins suivre en temps réel et éventuellement corriger les erreurs d'imputation comptables sinon faire procéder à l'enregistrement par l'IA de toutes factures voire de faciliter le rapprochement bancaire.

Mais le recours à un cabinet comptable professionnel n'aura toutefois pas été inutile : il a été procédé au changement du mode d'amortissement des stocks d'ouvrages pour se rapprocher du droit commun. Les systèmes sur mesure mis au point par Marc de Vlioger apparaissent désormais en décalage avec les

pratiques usuelles : tel était le cas de la comptabilisation des stocks mais aussi du système de provisionnement des volumes du congrès qui selon le patron du cabinet est contraire à la conception doctrinale des provisions comptables qui ne doivent pas avoir un caractère budgétaire : la pratique consistant à provisionner 75 000 € chaque année pour en réintégrer 10 000 € chaque semestre pour couvrir les charges indirectes puis 25 000 € le dernier semestre au titre de l'impression et des frais de routage affranchissement fait de cette provision – inscrite pour 110 000 € au bilan – une réserve budgétaire qui n'apporte aucune garantie supplémentaire en cas de problème par rapport aux autres réserves. On peut ajouter deux points techniques : d'une part, ce mécanisme est inexplicable dans le cadre des formulaires CERFA normalisés de demande de subventions ; d'autre part, l'idée qu'il s'agit de couvrir des engagements issus de l'année du congrès ne correspond pas ou plus à la réalité des abonnements car les adhérents ayant assisté au congrès n'ont pas vocation à recevoir le congrès de l'année N à paraître en N+2 mais celui de l'année N-1 à paraître en N+1... Mieux vaut selon le comptable prendre acte de la pratique effective et simplement considérer les abonnements en année N au VCAF (à paraître en N+1) comme un produit perçu d'avance, de la même façon que l'on traiterait une souscription s'il elle s'étalait sur deux exercices ou que l'on traite désormais les subventions. Sauf opposition au bureau, le trésorier compte aligner la tenue de la comptabilité sur les pratiques couramment en vigueur.

4.2. Quelles pistes pour redresser les comptes

Après cette revue de détail, il reste à examiner les moyens de redresser la situation. Cela passe moins par un effort supplémentaire de compression des coûts -dont l'impact est forcément limité- que par la recherche de nouvelles ressources.

4.2.1 Les limites de la réduction des coûts

La compression des coûts trouve en effet rapidement ses limites : certes on devrait faire encore des économies au niveau des dépenses de personnel, tandis que, par le jeu de la mise en concurrence, on devrait parvenir à contenir les dépenses d'impression. Il serait aussi possible, par exemple, pour les ouvrages de la série bibliothèque, de les faire imprimer dans les pays de l'Est européen – il y aurait, semble-t-il de très bons imprimeurs bulgares parfaitement francophones mais dans ce choix, il y a aussi une question de principe...

4.2.2 Les voies possibles du redressement

Effectivement, l'essentiel du redressement des comptes ne peut venir que du côté des recettes. A cet égard, dans l'attente des analyses et des propositions des membres du conseil d'administration, le trésorier, pour susciter le débat, évoque quatre axes stratégiques, étant entendu que les mesures sont toujours plus faciles à énoncer qu'à mettre en œuvre.

Développer encore les subventions et dons

Il s'agirait, d'une part, de tenter de sécuriser en amont le montant des subventions et de développer le mécénat pour l'instant négligé que sont le mécénat d'entreprise et celui des particuliers au travers de l'IFI. Le premier objectif pourrait être atteint soit en agissant depuis la DGP - qui a toutefois déjà « donné » en faisant passer pour l'instant la subvention de 13 800 € à 20 000 € - pour s'assurer d'un soutien substantiel au niveau des DRAC, soit choisir les départements en fonction des perspectives d'aide et pas seulement des questions d'intérêt scientifique ou de disponibilité des présentateurs, ce qui rajoute des contraintes. Quant au second, il pourrait être encore promu : s'agissant des entreprises la SFA devrait très prochainement recevoir 10 000 € de mécénat d'entreprise ce qui est peut-être reproductible, même s'il s'agit d'un cas très particulier ; pour les personnes physiques, il semble possible de faire passer des dons déductibles de l'IFI par l'intermédiaire d'une fondation abritante comme la Sauvegarde de l'art français au prix d'une commission de l'ordre de 4%, ce qui ne semble pas exorbitant.

Augmenter les prix des prestations de la SFA

Dans le contexte inflationniste actuel, il convient d'envisager d'augmenter les prix des prestations de la SFA, c'est-à-dire aussi bien des cotisations, des abonnements, des publications comme des activités. Cela dit pour les personnes morales, la fragilité des positions incite à la prudence surtout pour les volumes du Congrès.

Accroître les ventes en rendant les produits plus attractifs et plus visibles.

Pour ce faire, il faudrait d'abord analyser les raisons des désabonnements. A cet égard on pourrait s'efforcer d'interroger soit les opérateurs de type EBSCO soit, si possible, directement les anciens abonnés. D'autres pistes pourraient être explorées : « relookage » de la maquette en particulier de la couverture du BM, travail avec les développeurs de CIBEO pour un meilleur référencement notamment en anglais ; poursuite enfin des interventions de nature à accroître la visibilité de la SFA sur Wikipedia. Dernière piste pour accroître la visibilité des publications serait de mettre au point un moteur de recherche de nature à valoriser le travail d'indexation opéré avec les tables papier actuelles. Le coût de l'application resterait modéré mais le travail de chargement devrait être a priori relativement conséquent.

Récupérer de la marge en réinternalisant certaines opérations

Enfin on pourrait envisager de récupérer de la marge en commercialisant directement les ventes au N° soit en les expédiant en interne – c'est du travail et cela suppose que l'on ne fasse que de la vente ferme – soit en le faisant faire par un stockiste si c'est possible. En tout état de cause, avec le désistement d'Actes Sud comme diffuseur, il faudra repenser la chaîne de commercialisation. De premiers contacts ont été établis avec les éditions Faton, tandis que de toute façon des contacts devront être établis assez rapidement avec Union Distribution qui gère le stock actuellement.

Créer une offre numérique

Le problème de la confection d'une offre numérique qui permettrait à la fois de rendre les « produits » de la SFA plus attractifs et peut-être de récupérer de la marge s'il est possible de les commercialiser directement à partir d'Odoo, reste entier. On a vu, grâce au travail exploratoire effectué par Jean Mesqui, que la piste de CAIRN n'apportait clairement pas assez de ressources.

4.3. Conclusion

Le pire n'est pas toujours sûr et l'on peut achever cette présentation en soulignant certains points positifs.

Ainsi le bilan fait apparaître que le total des actifs diminue certes mais d'à peine 20 000 € soit un montant inférieur à celui du déficit : la reprise de provision pour dépréciation de stocks – résultant de la vente d'ouvrages amortis – explique une large part du fait que malgré les pertes, la somme des valeurs mobilières de placement et de l'encaisse liquide reste quasi-inchangée.

En outre on relève en considérant le compte de résultat en comptabilité générale que les produits vendus augmentent ce qui est plutôt encourageant.

COMPTES DE RESULTAT 2021 & 2022 EN COMPTABILITE GENERALE					
	2022	2021		2022	2021
Cotisations	32 690,00	34 525,00	Variation de stocks	13 873,67	1 737,59
Ventes Activités	69 680,00	46 622,00	Achats & charges externes	131 793,00	117 815,55
Ventes ouvrages	90 414,00	79 171,00	Dont Charges générales	42 694,75	39 600,95
Tiers financeurs & mécénat	35 327,00	54 309,00	Dont Autres achats	89 099,14	78 213,60
Reprises provisions	85 197,00	77 401,00	Charges salariales	141 682,26	143 293,50
Dons	8 760,00	13 225,00	Amortissements et provisions	80 820,90	76 481,98
Produits financiers	3 193,00	2 170,00	Impôts	652,00	609,00
Produits exceptionnels	4 884,69	1 083,00	Charges exceptionnelles	23,14	49,93
TOTAL PRODUITS	330 145,69	308 507,00	TOTAL CHARGES	368 844,97	339 987,55

En dernier lieu, le volume du congrès sur la Haute-Saône s'est particulièrement bien vendu si bien qu'il n'y en a presque plus en stock.

Pour conclure son exposé le trésorier estime que, quand on absorbe presque 110 000 € de réserves en trois ans, cela mérite des développements circonstanciés... et que l'on « tire la sonnette d'alarme » même si l'on a du temps pour réagir en s'appuyant sur le capital de compétences dont dispose la SFA.

Société française d'Archéologie

Subventions 2017-2022

SUBVENTIONS OUVRAGES	DRAC	Région	Département	Communes	Autres	Ouvrages	Total
176 CAF 2017 Cher	12 000	12 000	4 000	0			28 000
177 CAF Charente-M	12 000	0	8 000	0			20 000
178 caf Cotentin	6 000	3 000	3 000	2 000			14 000
179 caf H-SAÔNE	0	0	5 000			3 000	8 000
180 CAF MAINE	8 000	7 000	5 000	0		0	20 000
181 CAF CREUSE	0	0	5 000	0		0	5 000
Bibliothèque St Benoit				15 000		0	15 000
Bibliothèque Seine-St-Denis	15 000		15 000				30 000
Bibliothèque Perche		2 400	2 000	3 000	500		7 900

EXÉCUTION BUDGETAIRE 2017 2018 2019 2020 2021 2022

en K€

	exécution 2017	exécution 2018	exécution 2019	exécution 2020	exécution 2021	exécution 2022		exécution 2017	exécution 2018	exécution 2019	exécution 2020	exécution 2021	exécution 2022	exécution 2017	exécution 2018	exécution 2019	exécution 2020	exécution 2021	exécution 2022	
FONCTIONNEMENT							FONCTIONNEMENT													
Personnel	138,35	142,17	141,82	138,30	141,06	141,68	Subventions	13,80	13,80	13,80	13,80	20,00	20,00							
Frais généraux	53,55	48,10	45,54	49,61	44,77	48,10	Cotisations	32,05	35,74	35,43	33,72	34,53	32,69							
frais & flux financiers	2,83	2,57	2,06	1,72	1,21	1,52	Produits financiers	2,00	2,13	2,51	2,68	2,17	3,19							
Frais non remboursés avec reçu fiscal	2,10	2,49	2,1	0,16	0,00	0,00	Frais non remboursés avec reçu fiscal	2,10	2,49	2,10	0,16	0,00	0,00							
Amortissements	3,27	3,47	3,92	2,70	1,48	5,82	Reprise provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	2,40	0							
TOTAL FONCTIONNEMENT	200,10	198,80	196,03	192,49	188,52	197,12	TOTAL FONCTIONNEMENT	49,95	54,16	54,43	50,36	59,10	55,88	-150,15	-144,64	-141,60	-142,13	-132,64	-141,24	
ACTIVITES							ACTIVITES													
Sorties journée & WE	10,50	18,16	12,97	6,16	5,35	15,04	Inscriptions	27,46	36,25	31,42	13,63	15,27	32,74	16,96	18,09	18,45	7,47	9,92	17,69	
Voyages à l'étranger	0,00	0,00	0		0,00	0,22	d°	8,26	7,03	3,59	0,00		6,30						6,30	
Conférences/Colloques	0,30	0,20	0		0,00	0,00		0,00	3,04	0,00	0,00		0,00							
Congrès Archéologique de France	23,98	15,05	14,24	15,96	17,19	15,88	d°	45,69	35,45	34,00	23,84	33,27	30,65	21,71	20,40	19,76	7,88	16,08	14,77	
TOTAL ACTIVITES	34,78	33,41	27,21	22,12	22,54	31,14	TOTAL ACTIVITES	81,41	81,77	69,01	37,47	48,54	69,68	46,63	48,36	41,80	15,35	47,14	38,54	
Bulletin monumental							Bulletin monumental													
Impression	19,28	15,72	15,93	18,12	20,85	14,54	Subventions	8,70	7,80	6,42	12,43	8,81	7,93							
Routage affranchissement & divers	6,45	5,79	6,18	7,58	5,46	7,24	Abonnements	62,84	58,46	56,60	67,98	36,72	48,04							
Sous-total BM	25,73	21,51	22,11	25,70	26,31	21,78	Sous-total BM	71,54	66,26	63,02	80,41	45,53	55,97	45,81	44,75	40,91	54,71	29,66	34,19	
Volumes Congrès Archéo.de France							Volumes Congrès Archéo.de France													
Impression	12,13	9,47	12,59	13,97	9,69	12,36	Abonnements/souscriptions	34,44	30,06	31,95	36,25	23,34	24,81							
Routage affranchissement & divers	7,19	6,11	7,62	7,61	5,49	5,83	Subventions & dons affectés	29,50	23,00	18,50	5,00	2,60	3,64							
Provision CAF année "N"	75,00	75,00	75,16	75,00	75,00	75,00	Reprise provisions	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00	75,00							
Sous-total CAF	94,32	90,58	95,38	96,58	90,18	93,19	Sous-total CAF	138,94	128,06	125,44	116,25	100,94	103,45	44,62	37,48	30,06	19,67	10,76	10,26	
Collection "Bibliothèque"							Collection "Bibliothèque"													
Impression		12,18		0,00	10,61	7,76	Subventions		15,00			22,50	7,40							
Routage affranchissement & divers		2,56		0,00	1,40	1,37	Ventes		6,68			2,13	4,43							
Sous-total autres publications		14,74		0,00	12,01	9,13	Sous-total autres publications		21,68		0,00	24,63	11,83		6,94			12,62	2,70	
Frais de stockage	1,10	1,10	1	2,00		1,93	Ventes au N°	11,33	31,12	11,61	9,47	19,11	13,12	10,23	30,02	10,61	7,47	13,12	11,20	
				-2,51																
TOTAL PUBLICATIONS	121,15	127,93	118,49	121,77	128,50	126,03	TOTAL PUBLICATIONS	221,81	247,12	200,07	206,12	190,21	184,37	100,66	119,19	81,58	84,35	55,87	58,34	
Charges exceptionnelles	1,91			1,40	0,61	0,68	Dons non affectés	1,87	3,03	8,79	7,06	0,89	2,73							
Prov exceptionnelles		4,80					Dons sur cotisations					9,74	2,39							
Dépréciation stocks		13,18	10,47	6,11	1,74	13,87	Reprises provisions			16,07			10,20							
TOTAL FLUX EXCEPTIONNELS				7,51		14,55	FLUX EXCEPTIONNELS	0,18	1,14	0,73	5,70	1,03	4,88							
TOTAL GENERAL	357,94	378,12	352,19	343,89	341,91	368,85	TOTAL GENERAL	355,22	387,22	349,01	306,72	309,50	330,14	-2,72	9,10	-3,18	-37,17	-32,41	-38,71	